

INFPC

20 ANNÉES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE



C'est entouré de 200 invités et en présence de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, que l'INFPC a célébré ses **20 ans**, le 13 novembre dernier.

La loi réglementant la FPC et instaurant le soutien financier de l'État à la formation en entreprise a été promulguée le 22 juin 1999. Ce dispositif législatif a largement contribué à l'amélioration des pratiques de formation en entreprise depuis 2000. Jusqu'à 2011, l'État a massivement soutenu l'effort de formation des entreprises à hauteur de 275 millions EUR. Cette participation financière était de 14,5 % de l'investissement en formation des entreprises jusqu'en 2010. Elle a été relevée à 20 % depuis 2011 et même à 35 % en ce qui concerne les frais de salaires des employés non qualifiés et ceux âgés de plus de 45 ans. Actuellement, ce sont **1.300 entreprises** qui bénéficient de ce soutien financier. En termes de nombre de salariés, elles représentent 50 % de l'effectif salarié de l'économie luxembourgeoise. Ces chiffres sont en constante évolution et témoignent de l'action permanente de l'**INFPC** en faveur de la promotion de ce dispositif et, par voie de conséquence, de la FPC.

Le portail **lifelong-learning.lu**, entièrement conçu et créé par

l'INFPC, a vu le jour au début de l'année 2003. Le site a vocation à devenir la bibliothèque nationale de l'offre de formation. Plus de 5.500 formations y sont proposées par plus d'une centaine d'offres de formation. Il fournit également une foule d'informations utiles sur l'environnement de la formation, l'agenda de la formation, la législation sur la formation ou encore l'orientation et l'accès aux diplômes.

L'INFPC s'est enrichi d'une nouvelle compétence à travers la création de l'Observatoire de la formation. Cet instrument vise à fournir des éclairages aux acteurs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, et à offrir de nouvelles perspectives d'évolution au système en place. À l'heure actuelle, l'Observatoire mène une étude sur la transition école-vie active afin d'analyser la trajectoire des sortants du système scolaire. Ses travaux évolueront vers la participation à d'autres études comparatives internationales et s'appuieront également sur les recommandations de son conseil scientifique. Ils serviront, en outre, à analyser la relation emploi-formation dans le but d'optimiser l'adéquation entre les compétences à développer et celles requises par les métiers à venir.

Ces projets à venir sont autant de nouveaux challenges qui laissent entrevoir un avenir prometteur à l'Observatoire, à l'INFPC et au développement du *lifelong learning* au Luxembourg.